

DECISION N° 2025-092/P.F.L.C du 01/07/2025

OBJET : CONTRAT DE SERVICE D'HEBERGEMENT ET CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL INFORMATIQUE CONCERTO

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7 en date du 28/05/2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la décision n°118/PEJS du 25/11/2021 concernant le contrat d'assistance et de maintenance du logiciel informatique CONCERTO OPUS, CONCERTO Mobilité OPUS, CONCERTO Presto OPUS installé aux pôle Enfance Jeunesse Séniors, pôle Education, pôle sport et vie associative et le pôle Culture,

Vu la décision n°116/PEJS du 25/11/2021 concernant le contrat de service d'hébergement en cours pour l'ensemble des solutions CONCERTO Mobilité opus, CONCERTO opus base de test ; CONCERTO PRESTO opus, CONCERTO opus utilisées par le pôle Enfance Jeunesse Séniors, pôle Education, pôle sport et vie associative et le pôle Culture,

Vu l'attestation d'exclusivité de la Sté ARPEGE en date du 20/04/2016.

D E C I D E

Article 1 : Un contrat unique reprenant les services d'hébergements et d'assistance, et de maintenance pour l'ensemble des solutions ARPEGE : CONCERTO MOBILITE OPUS, CONCERTO OPUS Base de test, CONCERTO PRESTO OPUS, CONCERTO OPUS utilisés par le pôle Famille Loisirs et vie Culturelle, et le pôle Education et vie associative, sera signé par mes soins avec la Société ARPEGE - 13 rue de la Loire - 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE.

Article 2 : Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2026 jusqu'au 30/12/2030 en lieu et place du contrat d'hébergement et du contrat de maintenance en cours (décision n°118/PEJS du 25/11/2021 et la décision n°116/PEJS du 25/11/2021).

Article 3 : coût de la redevance annuelle par produits maintenus et hébergé :

- CONCERTO OPUS Abonnement :	9 564,41 € HT soit 11 477,29 € TTC
- CONCERTO OPUS Base de test :	455,98€ HT soit 547,18 € TTC
- CONCERTO OPUS Maintenance	1 612,49€ HT soit 1 934,99 € TTC
- CONCERTO OPUS - RAM	184,42€ HT soit 221,30 € TTC
- CONCERTO OPUS - Activités culturelles	506,35 € HT soit 607,62 € TTC
- CONCERTO OPUS - Planning des agents	191,50 € HT soit 229,80 € TTC
- CONCERTO OPUS - Facture guichet	160,37 € HT soit 192,44 € TTC
- CONCERTO OPUS TRANSPORT	pas de redevance
- CONCERTO MOBILITE OPUS Abonnement :	972,52€ HT soit 1167,02€ TTC
- CONCERTO MOBILITE OPUS Maintenance	1 034,93 € HT soit 1 241,92 € TTC
- CONCERTO PRESTO OPUS Abonnement :	pas de redevance
- CONCERTO PRESTO OPUS Maintenance	192,80 € HT soit 231,36 € TTC

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 059-215901729-20250701-250701AU_092PFL-AU



Article 4 : Toutes les autres clauses du contrat restent inchangées

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A DENAIN, le 01/07/2025

Le Maire,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
De la réception en Sous-Préfecture le.....
Et de la publication le

